

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 52 (Rect)

présenté par
M. Herth

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 83, après la première occurrence du mot :

« par »,

insérer les mots :

« les fournisseurs, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de couvrir les coûts de gestion et de mise en œuvre du dispositif pour les fournisseurs.